

**GIE ILE-DE-FRANCE
33 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS**

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE GESTION
DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS ET
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE
PRESTATIONS DE SERVICES**

COMMUN A TOUS LES LOTS

GIE-IDF-ACH-PF-FS-2024-08

**REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)
PROCEDURE FORMALISÉE**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

LE 23/09/2024 A 17 HEURES 00

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.	DUREE DU MARCHÉ	3
3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
3.1.	<i>ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION</i>	3
3.2.	<i>DECOMPOSITION EN LOTS</i>	4
3.3.	<i>MODE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS</i>	6
3.4.	<i>DECOMPOSITION EN TRANCHES</i>	7
3.5.	<i>COMPLEMENTS A APPORTER AU DESCRIPTIF</i>	7
3.6.	<i>VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</i>	7
3.7.	<i>MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION</i>	8
3.8.	<i>DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</i>	8
3.9.	<i>MODE DE REGLEMENT</i>	8
3.10.	<i>GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES</i>	8
3.11.	<i>VISITE DU SITE DU CAS D'ECOLE OBLIGATOIRE ET VISITES FACULTATIVES POUR LES AUTRES SITES</i>	8
3.12.	<i>INSERTION DE PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI</i>	9
4.	COMPOSITION ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	10
5.	COMPOSITION DES OFFRES	11
5.1.	<i>LES PIECES ADMINISTRATIVES</i>	11
5.2.	<i>LE PROJET DE MARCHÉ</i>	15
5.3.	<i>LES PIECES CONTRACTUELLES OPPOSABLES AU TITULAIRE</i>	16
6.	REMISE DES OFFRES - CONDITIONS D'ENVOI	16
6.1.	<i>REMISE DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE</i>	17
7.	JUGEMENT DES PROPOSITIONS	19
7.1.	<i>EXAMEN DE LA CONFORMITE DU DOSSIER</i>	19
7.2.	<i>EXAMEN DE LA CANDIDATURE</i>	19
7.3.	<i>EXAMEN DES OFFRES</i>	20
7.4.	<i>DISPOSITIONS PARTICULIERES</i>	22
8.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	23
 <u>ANNEXES</u>		
ANNEXE 1 : LISTE DES CONTACTS POUR LES VISITES DE SITES		
ANNEXE 2 : FICHE DE SYNTHESE DE CANDIDATURE		
ANNEXE 3a et 3b : CADRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE AVEC CAS D'ÉCOLE A RÉALISER		

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet **la mise en place d'un contrat pour assurer l'entretien et la gestion différenciée des espaces verts et d'un accord-cadre à bons de commandes pour des prestations complémentaires** sur les ensembles immobiliers de CDC HABITAT, CDC HABITAT SOCIAL et MEECAM situés en Ile-de-France (75/77/78/91/92/93/94/95).

Les ensembles immobiliers concernés par ce marché sont listés dans l'annexe 1 de l'Acte d'Engagement.

Afin de couvrir l'intégralité des besoins de CDC HABITAT, CDC HABITAT SOCIAL, et MEECAM, ce marché comprend :

- **UNE PARTIE FORFAITAIRE** relative aux prestations d'entretien courant et de gestion différenciée des espaces verts, et aux prestations d'élagage et d'abattage d'arbres
- **UNE PARTIE A BONS DE COMMANDES** avec un Bordereau de Prix unitaires (BPU) relatif à des prestations complémentaires

La consistance des prestations est décrite, et leurs spécifications techniques définies, avec précision, dans le cahier des clauses techniques (CCT) et ses annexes, et dans le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) pour les prestations complémentaires hors forfait.

2. DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu, pour chacun des lots, pour une durée ferme de **24 mois, à compter du 01/01/2025, reconductible 2 fois maximum par période de 12 mois, et prendra fin le 31/12/2028 au plus tard.**

Le présent marché comporte une période d'essai de 12 mois à compter de sa date de prise d'effet.

Pendant cette période d'essai, le Maître d'Ouvrage pourra résilier le marché sans indemnité par lettre recommandée avec accusé de réception, à condition de respecter un délai de préavis de 3 (trois) mois à compter de la date d'envoi de ladite lettre.

Le Maître d'Ouvrage peut adresser des bons de commande au prestataire jusqu'au dernier jour de validité du marché, le prestataire étant tenu dans ce cas d'exécuter les prestations qui lui ont été notifiées, même si son intervention se situe après le terme du délai de validité du marché.

Sauf disposition contraire des bons de commande, les prestations sont à exécuter conformément aux délais précisés dans le CCT.

Chaque partie peut dénoncer le marché en faisant part à l'autre partie de sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois (3) mois avant la fin de la période en cours.

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION

Le présent appel d'offres fait suite à un avis d'appel public à la concurrence envoyé **le 03/07/2024**, et à un avis rectificatif **envoyé le 24/07/2024 au Journal Officiel de l'Union Européenne et sur le profil acheteur.**

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché a la forme d'un accord-cadre au sens de l'article L. 2125-1 du Code de la commande publique.

La partie accord-cadre est passé sans montant minimum mais avec un montant maximum défini, en application des articles L. 2125-1 1, R. 2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

3.2. DECOMPOSITION EN LOTS

Les prestations définies ci-dessus font l'objet de **60 lots géographiques**.

La décomposition en lots est la suivante :

Désignation des lots	Nb de sites par lot
LOT 01-Ag. GENTILLY	57
LOT 02-Ag. CHAMPS SUR MARNE-Secteur 326	13
LOT 03-Ag. IDF OUEST CDCH	38
LOT 04-Ag. ISSY LES MOULINEAUX	58
LOT 05-Ag. RUEIL MALMAISON	54
LOT 06-Ag. POISSY-Secteur 335_337_338	14
LOT 07-Ag. BONNEUIL	33
LOT 08-Ag. IDF EST CDCH	23
LOT 09-Ag. VILLEPINTE-Secteur 369_370	9
LOT 10-Ag. SARCELLES-Secteur 400-2_401_402_403	25
LOT 11-Ag. CHAMPS SUR MARNE-Secteur 325	5
LOT 12-Ag. VILLIERS LE BEL-Secteur 405_406-2	16
LOT 13-Ag. IDF PARIS CDCH	36
LOT 14-Ag. MONTIGNY-Secteur 331_334	15
LOT 15-Ag. PLAINE SAINT DENIS-Secteur 365-2_366	11
LOT 16-Ag. IDF SUD EST CDCH	17
LOT 17-Ag. VILLIERS LE BEL-Secteur 404	7
LOT 18-Ag. VILLIERS LE BEL-Secteur 406-1	4
LOT 19-Ag. VILLEPINTE-Secteur 371	8
LOT 20-Ag. MASSY-Secteur 343	11
LOT 21-Ag. MASSY-Secteur 342	9
LOT 22-Ag. MASSY-Secteur 344	10
LOT 23-Ag. YERRES-Secteur 348_350	8
LOT 24-Ag. YERRES-Secteur 349	13
LOT 25-Ag. ROSNY SOUS BOIS-Secteur 374	8
LOT 26-Ag. ROSNY SOUS BOIS-Secteur 373_375_377	12
LOT 27-Ag. VILLEPINTE-Secteur 372-1	3
LOT 28-MEECAM	21
LOT 29-Ag. POISSY-Secteur 336	16
LOT 30-Ag. VILLEPINTE-Secteur 368	8
LOT 31-Ag. EAUBONNE-Secteur 396_397	11
LOT 32-Ag. EAUBONNE-Secteur 392	14
LOT 33-Ag. PARIS CDCHS	34
LOT 34-Ag. MONTIGNY-Secteur 332	14
LOT 35-Ag. CHAMPS SUR MARNE-Secteur 327	12
LOT 36-Ag. CERGY-Secteur-388	20
LOT 37-Ag. YERRES-Secteur 347	7
LOT 38-Ag. GENNEVILLIERS	17
LOT 39-Ag. EAUBONNE-Secteur 395	10
LOT 40-Ag. VILLIERS LE BEL-Secteur 407	15
LOT 41-Ag. YERRES-Secteur 346	14
LOT 42-Ag. YERRES-Secteur 351	12

Désignation des lots	Nb de sites par lot
LOT 43-Ag. CERGY-Secteur-387	13
LOT 44-Ag. VILLEPINTE-Secteur 372-2	3
LOT 45-Ag. GENTILLY-Secteur 382	1
LOT 46-Ag. MONTIGNY-Secteur 333	6
LOT 47-Ag. SARCELLES-Secteur 400-1	1
LOT 48-Ag. POISSY-Secteur 339	15
LOT 49-Ag. CERGY-Secteur-389_391	12
LOT 50-Ag. CERGY-Secteur-390	13
LOT 51-Ag. EAUBONNE-Secteur 393	9
LOT 52-Ag. PLAINE SAINT DENIS-Secteur 365-1	2
LOT 53-Ag. EAUBONNE-Secteur 394	15
LOT 54-Ag. CHAMPS SUR MARNE-Secteur 328_329	13
LOT 55-Ag. PLAINE SAINT DENIS-Secteur 367	9
LOT 56-Ag. ROSNY SOUS BOIS-Secteur 376	12
LOT 57-Ag. MASSY-Secteur 340_341	6
LOT 58-Ag. MASSY-Secteur 345	8
LOT 59-Ag. SAINT GRATIEN	6
LOT 60-Ag. PLAINE SAINT DENIS-Secteur 364	6

Chaque lot définira un marché, lequel sera formellement constitué des pièces précisées au CCA soit : 1 Acte d'engagement et ses annexes, 1 CCA et ses annexes, 1 CCT et ses annexes.

Un même candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par lot, soit individuellement, soit dans le cadre d'un groupement. Il ne pourra participer qu'à un seul groupement.

Chaque candidat, ou groupement d'entreprises candidates, peut présenter autant de propositions que de lots pour lesquels il possède les qualifications techniques nécessaires. Le candidat qui répond à un lot doit être en mesure de réaliser toutes les prestations du lot concerné.

Les candidats ne peuvent modifier la composition et la définition des lots.

Chaque offre devra porter sur l'ensemble des prestations formant exclusivement un lot, sans avoir à apporter de complément au descriptif. Toute offre qui ne sera pas conforme à l'ensemble des prescriptions ci-dessus énoncées ne sera pas retenue.

Le marché est mono-attributaire par lot. Quel que soit l'objet du marché, l'attribution de celui-ci ne sera notifiée qu'à un seul opérateur économique.

3.3. MODE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente consultation seront attribués en marchés séparés par lots, chaque lot correspondant à un secteur géographique.

Toutefois, le Maître d’Ouvrage limite le nombre de lots attribués à un même candidat selon les modalités suivantes :

Un même candidat se verra attribuer un maximum de 15 (quinze) lots.

L’attribution des lots sera réalisée dans l’ordre décroissant suivant :

Désignation des lots
LOT 01-Ag. GENTILLY
LOT 02-Ag. CHAMPS SUR MARNE-Secteur 326
LOT 03-Ag. IDF OUEST CDCH
LOT 04-Ag. ISSY LES MOULINEAUX
LOT 05-Ag. RUEIL MALMAISON
LOT 06-Ag. POISSY-Secteur 335_337_338
LOT 07-Ag. BONNEUIL
LOT 08-Ag. IDF EST CDCH
LOT 09-Ag. VILLEPINTE-Secteur 369_370
LOT 10-Ag. SARCELLES-Secteur 400-2_401_402_403
LOT 11-Ag. CHAMPS SUR MARNE-Secteur 325
LOT 12-Ag. VILLIERS LE BEL-Secteur 405_406-2
LOT 13-Ag. IDF PARIS CDCH
LOT 14-Ag. MONTIGNY-Secteur 331_334
LOT 15-Ag. PLAINE SAINT DENIS-Secteur 365-2_366
LOT 16-Ag. IDF SUD EST CDCH
LOT 17-Ag. VILLIERS LE BEL-Secteur 404
LOT 18-Ag. VILLIERS LE BEL-Secteur 406-1
LOT 19-Ag. VILLEPINTE-Secteur 371
LOT 20-Ag. MASSY-Secteur 343
LOT 21-Ag. MASSY-Secteur 342
LOT 22-Ag. MASSY-Secteur 344
LOT 23-Ag. YERRES-Secteur 348_350
LOT 24-Ag. YERRES-Secteur 349
LOT 25-Ag. ROSNY SOUS BOIS-Secteur 374
LOT 26-Ag. ROSNY SOUS BOIS-Secteur 373_375_377
LOT 27-Ag. VILLEPINTE-Secteur 372-1
LOT 28-MEECAM
LOT 29-Ag. POISSY-Secteur 336
LOT 30-Ag. VILLEPINTE-Secteur 368
LOT 31-Ag. EAUBONNE-Secteur 396_397
LOT 32-Ag. EAUBONNE-Secteur 392
LOT 33-Ag. PARIS CDCHS
LOT 34-Ag. MONTIGNY-Secteur 332
LOT 35-Ag. CHAMPS SUR MARNE-Secteur 327
LOT 36-Ag. CERGY-Secteur-388
LOT 37-Ag. YERRES-Secteur 347

Désignation des lots
LOT 38-Ag. GENNEVILLIERS
LOT 39-Ag. EAUBONNE-Secteur 395
LOT 40-Ag. VILLIERS LE BEL-Secteur 407
LOT 41-Ag. YERRES-Secteur 346
LOT 42-Ag. YERRES-Secteur 351
LOT 43-Ag. CERGY-Secteur-387
LOT 44-Ag. VILLEPINTE-Secteur 372-2
LOT 45-Ag. GENTILLY-Secteur 382
LOT 46-Ag. MONTIGNY-Secteur 333
LOT 47-Ag. SARCELLES-Secteur 400-1
LOT 48-Ag. POISSY-Secteur 339
LOT 49-Ag. CERGY-Secteur-389_391
LOT 50-Ag. CERGY-Secteur-390
LOT 51-Ag. EAUBONNE-Secteur 393
LOT 52-Ag. PLAINE SAINT DENIS-Secteur 365-1
LOT 53-Ag. EAUBONNE-Secteur 394
LOT 54-Ag. CHAMPS SUR MARNE-Secteur 328_329
LOT 55-Ag. PLAINE SAINT DENIS-Secteur 367
LOT 56-Ag. ROSNY SOUS BOIS-Secteur 376
LOT 57-Ag. MASSY-Secteur 340_341
LOT 58-Ag. MASSY-Secteur 345
LOT 59-Ag. SAINT GRATIEN
LOT 60-Ag. PLAINE SAINT DENIS-Secteur 364

Le candidat mieux-disant sera retenu s'il n'a pas déjà fait l'objet de 15 (quinze) attributions sur les lots précédemment attribués.

Si le candidat mieux-disant a déjà fait l'objet de 15 (quinze) attributions, le candidat classé immédiatement derrière ce 1^{er} candidat, sera retenu et ainsi de suite jusqu'au dernier lot.

3.4. DECOMPOSITION EN TRANCHES

Les prestations définies ci-dessus ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches.

3.5. COMPLEMENTS A APPORTER AU DESCRIPTIF

Les candidats n'ont pas à de corrections ou compléments aux CCA, CCT et leurs annexes. Ils devront remettre une offre rigoureusement conforme au projet établi par le Maître d'Ouvrage.

3.6. VARIANTES / PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

3.6.1 Variantes à l'initiative du candidat

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

3.6.2 Variantes exigées par le pouvoir adjudicateur

La présente consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles PSE (à l'initiative du pouvoir adjudicateur) à chiffrer obligatoirement par les candidats.

En revanche, le marché pourra faire l'objet d'éventuels achats susceptibles d'être effectués dans le cadre de prestations similaires conclus sans publicité ni nouvelle mise en concurrence.

3.6.3 Modalités de présentation des variantes

SANS OBJET

3.7. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard HUIT (8) jours avant la date fixée pour la réception des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à CENT VINGT (120) jours à compter de la date limite de remise des propositions précisée en page de garde du présent règlement.

3.9. MODE DE REGLEMENT

En application de l'article R. 2192-11 du Code de la commande publique les règlements des sommes dues aux entreprises attributaires, dans le cadre de l'exécution du marché, seront effectués, après acceptation, par virement bancaire intervenant dans un délai maximal de SOIXANTE (60) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

3.10. GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer aux procédures de passation de marchés publics. Pour la présentation d'une candidature ou d'une offre, l'acheteur ne peut exiger que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme juridique déterminée.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché public.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public.

Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Dans les deux formes de groupements mentionnées ci-avant, l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné dans la candidature et dans l'offre comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

3.11. VISITE DU SITE DU CAS D'ECOLE OBLIGATOIRE ET VISITES FACULTATIVES POUR LES AUTRES SITES

Dans le cadre du cas d'école à réaliser, la visite du site identifié par le Maître d'ouvrage (Résidence Rougemont 2 à SEVRAN 93) est obligatoire. L'adresse complète du site est indiquée dans l'annexe 3b au présent Règlement de Consultation.

Pour apprécier les autres sites à entretenir, et estimer au mieux les prestations à réaliser, **les candidats pourront visiter les résidences, toutefois ces visites étant facultatives.**

Pour procéder aux visites, le candidat pourra prendre rendez-vous avec les responsables de secteurs de chaque site dont les coordonnées sont listées en annexe 1 au présent Règlement de Consultation.

En cas d'absence ou de non réponse d'un responsable de secteur, il conviendra de contacter le chargé d'accueil de l'agence dont les coordonnées sont également indiquées dans l'annexe 1 au présent Règlement de Consultation.

3.12. INSERTION DE PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI

Il est attendu du candidat qu'il s'engage, pour l'exécution des prestations sur la durée d'exécution totale du présent accord-cadre (y compris la ou les période(s) de reconduction), à réserver aux personnes visées par l'article 10 du CCA un nombre d'heures d'insertion.

Le candidat renseigne à ce titre l'Annexe 3 de l'acte d'engagement « INSERTION DE PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI DEDIEE AU PRÉSENT MARCHÉ », étant précisé que le nombre **minimum** d'heures réservé à l'insertion est de : **15 heures de travail réservées à des personnes éligibles à la clause sociale, par tranche de 10 000 € HT, lorsque le montant annuel du marché est égal ou supérieur 100 000€ HT.**

A titre d'exemple :

Pour une offre dont le montant global annuel (P2+P3) est de 123 000 euros HT, à peine d'irrégularité, le candidat doit s'engager sur un nombre d'heures d'insertion au moins égal à 185 heures, calculé comme suit :

*[(123 000 € / 10 000 €) x 15 heures] = **184,5** soit après un arrondi au supérieur : **185 heures***

*Pour une offre dont le montant global annuel (P2+P3) est de 96 000 euros HT, le présent règlement de la consultation n'impose pas nombre d'heures **minimum**.*

Pour faciliter la mise en œuvre de cette action d'insertion, **le Pouvoir Adjudicateur** a confié à l'association **Alliance Villes Emploi**, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous, une mission de facilitateur :

Alliance Villes Emploi
24 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris,
Mail : ave@ville-emploi.asso.fr
Tel : 01 43 12 30 40

Alliance Villes Emploi demeure à la disposition des candidats pour les accompagner dans la préparation de leur offre.

4. COMPOSITION ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- **Le présent Règlement de Consultation, et ses annexes :**
 - *Annexe 1 : Liste des contacts pour les visites de sites*
 - *Annexe 2 : Fiche de synthèse de candidature à renseigner pour chaque lot*
 - *Annexe 3a : Cadre de Mémoire Technique à renseigner pour chaque lot*
 - *Annexe 3b : Cadre de Mémoire Technique-Etude de cas à réaliser sur un site identifié*
 - *Annexe 3c : Certificat de visite cas d'école*

- **L'Acte d'engagement de chaque lot et ses annexes :**
 - *Annexe 1 : Détail du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à renseigner pour chaque lot*
 - *Annexe 2 : Bordereau des Prix Unitaires (BPU) à renseigner pour chaque lot*
 - *Annexe 3 : Insertion de publics éloignés de l'emploi dédiée au présent marché*
 - *Annexe 4 : Acte de sous-traitance*
 - *Annexe 5 : Désignation des cotraitants et répartition des prestations*
 - *Annexe 6 : Attestations d'assurances*

- **Le Cahier des Clauses Administratives (CCA), commun à tous les lots, et ses annexes :**
 - *Annexe 1 – Gestion et Flux des Données*
 - *Annexe 2 – Cadrage en cas de crise sanitaire*
 - *Annexe 3 – Attestation Web Facture*
 - *Annexe 4 – Accord Protection des Données Personnelles (RGPD)*
 - *Annexe 5 – Référentiel de facturation*

- **Un Cahier des Clauses Techniques (CCT) commun à tous les lots, et ses annexes :**
 - *Annexe 1a : Plans des sites avec niveaux de gestion*
 - *Annexe 1b : Base Arbres – Programme Travaux P3*
 - *Annexe 2 : Fiche Contrôle Qualité*
 - *Annexe 3 : Planning Activités Espèces*
 - *Annexe 4 : Liste Équipements Objets Connectés*
 - *Annexe 5 : Bibliothèque des Flux de Données*

La Charte d'engagements RSE du Groupe CDC Habitat fait également partie du DCE et est disponible sous le lien suivant : <https://groupe-cdc-habitat.com/groupe/rse/>

Les candidats pourront se le procurer sur le profil d'acheteur du Maître d'Ouvrage (CDC-HA.CDC-HABITAT ATEXO) :

Site internet : <https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Maître d'Ouvrage, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip ou Quickzip par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft)
- doc ou .xls ou .ppt en version 2000-2003 (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF Viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics)

L'attention des candidats est attirée sur le fait que des compléments d'information, des compléments de pièces et autres peuvent être adressés par voie de courriel. L'ensemble des échanges et des communications se dérouleront sur le profil d'acheteur.

Il est ainsi nécessaire que l'adresse courriel indiquée par les candidats soit une adresse valide sans anti-spam rejetant les courriels dans les corbeilles électroniques sans alerte.

Il est vivement conseillé aux candidats d'entrer l'adresse de contact utilisée par le Maître d'Ouvrage dans leurs annuaires électroniques, afin de s'assurer de recevoir l'ensemble des courriels d'informations et mises à jour.

Le candidat n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour être joignable via la procédure susvisée ne pourra rechercher la responsabilité du Maître d'Ouvrage.

5. COMPOSITION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

CONTENU DE L'ENVELOPPE ELECTRONIQUE CANDIDATURE

5.1. LES PIECES ADMINISTRATIVES

5.1.1 Chaque candidat ou chaque membre du groupement candidat devra produire :

01 > La lettre de candidature (*formulaire DC1 ou équivalent*) contenant notamment la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat certifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (en cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir cette déclaration sur l'honneur).

02 > La déclaration du candidat (*formulaire DC2 ou tout autre document équivalent*) lui permettant de justifier de son aptitude à exercer une activité professionnelle, de sa capacité économique et financière et de ses capacités techniques et professionnelles.

Les pièces définies ci-dessous, permettant l'évaluation de l'expérience, des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- **02.01 > Expérience et capacités professionnelles :**
 - Liste des prestations similaires exécutées au cours des trois dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution, avec nom et coordonnées des maîtres d'ouvrage, lieu d'exécution, prestations effectuées en gestion différenciée, montant en € HT. Les références pourront être vérifiées ; Certificat de capacité émanant de maîtres d'ouvrage et/ou maîtres d'œuvre
- **02.02 > Capacités techniques :** potentiel de l'entreprise en personnels et matériels
- **02.03 > Capacités financières :**
 - Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires de chaque cotraitant concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant, quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces ci-dessus relatives à cet intervenant pour justifier des capacités de ce dernier, et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

03 > Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

04 > ASSURANCES

- Attestations d'assurances responsabilités civile en cours de validité

05 > KBIS (Extrait KBIS de moins de 3 mois, ou transmission du n° unique d'identification (SIREN)),

06 > RIB (Relevé d'identité bancaire)

07 > Le cas échéant, pour le candidat en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet accompagné d'une attestation justifiant qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

08 > Fiche Synthèse de la candidature jointe en annexe 2 au présent RC

La preuve de ces assurances peut être apportée par tout moyen.

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut être décidé soit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter leur dossier de candidature dans un délai de 5 jours maximum soit d'éliminer la ou les candidature(s).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'invitation à régulariser les candidatures est faite sur la plateforme de dématérialisation mentionnée à l'article 4.

Il est ainsi nécessaire que l'adresse courriel indiquée par les candidats soit une adresse valide sans anti-spam rejetant les courriels dans les corbeilles électroniques sans alerte.

Il est vivement conseillé aux candidats d'entrer l'adresse de contact utilisée par le Maître d'Ouvrage dans leurs annuaires électroniques, afin de s'assurer de recevoir l'ensemble des courriels d'informations et mises à jour.

Le candidat n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour être joignable via la procédure susvisée ne pourra pas rechercher la responsabilité du Maître d'Ouvrage.

Les éléments produits par le candidat ou chaque membre du groupement candidat devront **impérativement** être nommés et numérotés comme suit :

01_DC1	Point 1 du chapitre 5.1.1 du présent RC
02.00_DC2	Point 2 du chapitre 5.1.1 du présent RC
02.01_CapP	Point 3 -EXPERIENCES ET CAPACITES PROFESSIONNELLES du chapitre 5.1.1 du présent RC
02.02_CapT	Point 3 -CAPACITES TECHNIQUES du chapitre 5.1.1 du présent RC
02.03_CapF	Point 3 -CAPACITES FINANCIERES du chapitre 5.1.1 du présent RC
03_Pouvoir	Point 4 du chapitre 5.1.1 du présent RC
04_Assurances	Point 5 du chapitre 5.11. du présent RC (Attestations d'assurances responsabilité civile et décennale si demandée)
05_KBis / SIREN	Extrait K-Bis de moins de 3 mois ou transmission du n° unique d'identification (SIREN)
06_RIB	Relevé d'identité bancaire
07_JRD	Jugement Redressement Judiciaire
08_Synthèse Candidature	Fiche de synthèse de la candidature complétée (Annexe 2 au RC)

5.1.2 Régularité administrative et fiscale - Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne devra pas être frappé par l'une des interdictions visées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.

A ce titre et conformément aux dispositions des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 et R.2143-16 du Code de la commande publique, il transmet au pouvoir adjudicateur par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation :

- a) Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner, mentionné aux articles L. 2141-1 et 1 et 3 du L. 2141-4 du Code de la commande publique ;
- b) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté modifié du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique ;
- c) Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
- d) Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner, mentionné à l'article L. 2141-3 du Code de la commande publique.

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.

- e) Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Conformément à l'article 17 II 4° de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Maître d'Ouvrage exige du soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, qu'il remette sur la plateforme « **e-Attestations 365** » accessible sous le lien suivant : <https://365.e-attestations.com/> :

- le formulaire « anticorruption » figurant au dossier de consultation, dûment complété ;
- son code de conduite définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire car susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence, lorsque le soumissionnaire emploie au moins cinq cents salariés, ou appartient à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros.

Le cas échéant, le soumissionnaire joindra une traduction en français aux documents rédigés dans une autre langue qu'il remet en application du présent article.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché produise les documents susvisés dans le délai imparti par le Maître d'Ouvrage, qui ne pourra être supérieur à 7 jours.

A défaut de présentation des documents précités, il ne pourra être procédé à la signature du marché. La même demande sera formulée auprès du candidat classé au rang immédiatement inférieur.

5.2. LE PROJET DE MARCHÉ

Ce projet de marché comprendra, **pour chaque lot**, selon les cadres impératifs fournis dans le dossier de consultation :

CONTENU DE L'ENVELOPPE ELECTRONIQUE OFFRE

L'offre comprend les documents suivants **pour chaque lot**, complétés comme indiqué ci-après :

01.00 - L'AE de chaque lot

(L'acte d'engagement)

01.01 - Les annexes de l'AE dûment renseignées, dont la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), et le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) de chaque lot,

02 - Le CCA, commun à l'ensemble des lots, et ses annexes,

(Cahiers des Clauses Administratives et ses annexes),

03 - Le CCT, commun à l'ensemble des lots, et ses annexes,

(Cahiers des Clauses Techniques et ses annexes),

04 - Le MEMOIRE TECHNIQUE du lot pour lequel il est fait candidature, dans lequel le candidat doit décrire les moyens consacrés à la réalisation des prestations, et réaliser un cas d'école sur un site défini par le Maître d'ouvrage.

Les éléments attendus dans ce mémoire sont détaillés à l'article 7.3 du présent Règlement de Consultation et repris à aux annexes 3 et 3bis du Règlement de Consultation.

Dans ce mémoire figureront toutes les justifications et observations que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations auxquels il répond et pour répondre au cas d'école à réaliser.

Présentation formelle du Cadre de Mémoire Technique (cas d'école compris)

- Les soumissionnaires sont tenus de fournir un mémoire technique répondant strictement aux éléments demandés, et qui devra comprendre :

▶ **un nombre maximum de 30 pages de mémoire technique (annexes comprises) au format A4**

▶ **et un nombre maximum complémentaires de 15 pages pour la présentation du cas d'école (annexes comprises) au format A4**

LES INFORMATIONS COMPRISES AU-DELA DE CES MAXIMUMS DE PAGES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE DANS L'ANALYSE.

En cas de candidature à plusieurs lots, le candidat remettra, par lot, un dossier complet comprenant l'ensemble des documents listées ci-dessus.

Les éléments produits par le candidat ou chaque membre du groupement candidat devront impérativement être nommés et numérotés comme suit :

01.00_AE_LOT XX	Acte d'engagement du lot concerné
01.01_DPGF_LOT XX	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du lot concerné <u>sous format Excel impérativement</u>
01.02_BPU_LOT XX	Bordereau de Prix Unitaire du lot concerné <u>sous format Excel impérativement</u>
01.03_INSERTION_LOT XX	Nombre d'heures d'insertion sociale et dispositions dédiés au présent marché à compléter par le candidat
01.04_SOUS TRAITANCE	Formulaire de type « DC4 » à joindre par le soumissionnaire en cas de demande de sous-traitance lors du dépôt de son offre
01.05_COTRAITANCE	Désignation des cotraitants et répartition des prestations
02_CCA	Cahier des Clauses Administratives et ses annexes
03_CCT	Cahier des Clauses Techniques et ses annexes
04_MT_LOT XX	Mémoire Technique du lot concerné, y compris cas d'école et ses éventuelles annexes

Nous conseillons de limiter la taille du fichier « OFFRE » à 100 Mo.

L'apposition d'une signature électronique (RGS) n'est pas exigée mais fortement recommandée.**

L'absence de ces documents, indispensables pour apprécier la qualité et la compréhension de l'offre du candidat, pourra entraîner le rejet de la proposition.

5.3. LES PIECES CONTRACTUELLES OPPOSABLES AU TITULAIRE

Les documents remis par le candidat retenu à l'appui de sa proposition constituent des engagements unilatéraux de sa part vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, qui pourront à tout moment en exiger le respect. En revanche, s'agissant d'engagements unilatéraux, ils ne confèrent pas de droits au titulaire, de sorte que ce dernier ne pourra s'en prévaloir d'une quelconque manière, en particulier à l'appui d'une quelconque forme de réclamation.

Ces engagements unilatéraux sont les suivants :

- Les réponses aux questions du pouvoir adjudicateur lors de l'analyse des propositions ;
- Le mémoire justificatif remis dans la proposition ;
- L'attestation d'assurance remise dans la proposition

6. REMISE DES OFFRES - CONDITIONS D'ENVOI

La transmission des candidatures et des offres est réalisée par voie électronique uniquement.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire pour un même lot, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

6.1. REMISE DES OFFRES SOUS FORME DEMATERIALISEE

6.1.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres sont déposés sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante :

<https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise>

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la proposition correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les soumissionnaires devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants (*texte à adapter selon la plateforme*) :

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif

En cas de format différent, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

- Le soumissionnaire est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
 - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
 - traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.1.2 Modalités d'envoi des offres

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la salle des consultations du site web <https://cdc-ha.cdc-habitat.fr/entreprise> en ligne.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. Il est donc recommandé aux candidats de ne pas attendre le dernier moment pour télécharger leur offre, et d'anticiper le temps de téléchargement.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Toute opération effectuée sur la plateforme de dématérialisation sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre la proposition sur la plateforme, les candidats pourront s'adresser à l'assistance en ligne « UTAH » de la plateforme de dématérialisation ATEXO en se connectant à leur profil « Entreprise » et en cliquant sur « Aide » ou sur l'icône  prévue à cet effet située à droite de l'écran.

Le service de support est ouvert de 9h00 à 19h00 les jours ouvrés.

La demande d'assistance doit s'effectuer au préalable par la création d'un ticket auprès du support en ligne. Ce formulaire de demande en ligne permet de récupérer vos informations de connexion et ainsi de pré-alimenter votre demande.

Le numéro de téléphone de l'assistance sera communiqué après avoir créé un ticket.

Copie de sauvegarde :

Une copie de sauvegarde électronique (CD-Rom, Clé USB) pourra être adressée au Maître d'Ouvrage dans les délais impartis.

Cette dernière devra :

- soit être remise « en mains propres », contre récépissé à l'attention de l'acheteur, dont les locaux se situent **CDC HABITAT-SERVICE ACHATS (6^{ème} étage)-Mme PRUNES- 33 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS** pendant les jours et plages horaires suivants : du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures.
- soit être envoyée par voie postale, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de sa réception c'est-à-dire par courrier recommandé avec accusé de réception ou par Colissimo recommandé ou tout système analogue à l'adresse susmentionnée, et parvenir à destination,

avant la date limite de réception des plis fixée en page de garde du présent Règlement de la Consultation.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document, accompagné d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD, clé USB...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, est à placer sous un pli scellé comportant la mention suivante :

« GIE-IDF-ACH-PF-FS-2024-08- CONTRAT D'ENTRETIEN ET GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS ET ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICES- COPIE DE SAUVEGARDE ».

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur. La copie de sauvegarde n'est pas ouverte et celle-ci est détruite par l'acheteur.

Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, celle-ci est détruite par l'acheteur.

Programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le Maître d'Ouvrage reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, le document électronique sera rejeté et le candidat sera informé.

6.1.3 Remise des propositions sous format papier

La remise des candidatures et des offres sous format papier n'est pas autorisée.

7. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

7.1. EXAMEN DE LA CONFORMITE DU DOSSIER

La composition des dossiers et le respect des dispositions du présent RC seront rigoureusement vérifiés.

7.2. EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Les motifs d'élimination sont les suivants :

- Lorsque la candidature est irrégulière en raison de l'absence ou de l'incomplétude de certains documents ;
Toutefois, conformément à l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique, si le Maître d'Ouvrage constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.
Dans ce cas, la demande de régularisation indiquera les documents manquants.
Il est ainsi nécessaire que l'adresse courriel indiquée par les candidats soit une adresse valide sans anti-spam rejetant les courriels dans les corbeilles électroniques sans alerte.
Il est vivement conseillé aux candidats d'entrer l'adresse de contact utilisée par le Maître d'Ouvrage dans leurs annuaires électroniques, afin de s'assurer de recevoir l'ensemble des courriels d'informations et mises à jour.
Le candidat n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour être joignable via la procédure susvisée ne pourra rechercher la responsabilité du pouvoir adjudicateur.
- Lorsque les candidats se trouvent dans un des cas d'interdiction de soumissionner fixés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la Commande publique ;
- Lorsque les candidats n'ont pas fourni l'ensemble des pièces administratives demandées, le cas échéant après mise en œuvre de la procédure de régularisation telle que visée ci-avant ;
- Lorsque les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat sont manifestement insuffisantes par rapport à l'objet du marché.

Il est précisé que le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de faire application des dispositions de l'article R. 2161-4 du Code de la commande publique et ainsi de procéder à l'examen des offres avant les candidatures.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'invitation à régulariser les candidatures sera réalisée via la plateforme de dématérialisation mentionnée à l'article 4.

7.3. EXAMEN DES OFFRES

Les offres seront analysées lot par lot.

Après élimination des propositions reçues hors délais (article R.2143-2 du Code de la commande publique) et des propositions non conformes (irrégulière, inacceptable ou inappropriée) au sens de l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

Critères de sélection	Coefficients de pondération
Valeur financière de l'offre, appréciée selon les sous-critères suivants :	50 pts
1. Montant du marché global et forfaitaire annuel P2 (Entretien)	20 pts
2. Montant du marché global et forfaitaire annuel P3 (Elagage/Abattage Arbres)	20 pts
3. Montant des prestations hors forfait fixées au Bordereau de Prix Unitaires (BPU à prix libres)	10 pts
Valeur technique de l'offre, appréciée selon les sous-critères suivants :	50 pts
4. Moyens humains et logistiques dédiés au marché, répartis comme suit :	14 pts
4.1 Présentation de l'entreprise et organigramme	02 pt
4.2 Présence d'un descriptif précis et adéquat des moyens humains affecté au marché (nombre de personnes et fonction, expériences, qualifications, et formations)	06 pts
4.3 Descriptif et présentation des moyens matériels adéquats dédiés aux prestations d'entretien des espaces verts mis en place pour l'exécution du marché (Equipements de protection individuelle, descriptif du matériel, nuisances sonores des équipements, modes de transports, etc...)	06 pts
5. Méthodologie dédiée au marché et cas d'école à réaliser, répartis comme suit :	20 pts
5.1 Organisation mise en place pour le démarrage du marché (état des lieux, planning, répartition des équipes en fonction des résidences, ...)	05 pts

(Suite sur page suivante)

<p>5.2 Projet de Gestion Différenciée sur une résidence représentative – Cas d'école à présenter sur la résidence ROUGEMENT 2 à SEVRAN (93270), réparti comme suit :</p> <p><u>5.2.1. Un état des lieux critique des espaces verts de la résidence, après visite</u> (6 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Descriptif des espaces verts, illustré de photos/croquis - 2 points</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Catégories d'espaces verts (pelouse, massif arbustif, zone boisée...)</i> ○ <i>Variété des essences présentes</i> ○ <i>Etat des espaces plantés (y compris patrimoine arboré)</i> ➤ <i>Analyse critique de l'entretien pratiqué au regard de l'objectif de préservation de la biodiversité - 2 points</i> ➤ <i>Difficultés éventuelles, dysfonctionnements, zones en souffrance, points d'attention - 2 points</i> <p>5.2.2. Rédaction d'un projet de gestion différenciée et de méthode de petit entretien courant (dans le cadre du présent marché) (9 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Proposition d'ajustement du zonage indiqué la fiche-identité de la résidence jointe pour une gestion différenciée qualitative et pragmatique – Schéma à fournir (niveaux 1/2/3) - 2 points</i> ➤ <i>Technique d'entretien des végétaux non soumis à gestion différenciée : rythme, technique d'intervention, type de fertilisation, soins à prodiguer- 3 points</i> ➤ <i>Proposition de regarnissage, de diversification végétale pour développer la biodiversité 2 points</i> ➤ <i>Calendrier d'intervention par trimestre -1 point</i> ➤ <i>Communication écrite sur site adaptée au projet : Contenu du message, Nature du support d'affichage proposé, Zones d'installation des affichages à privilégier - 1 point</i> 	15 pts
<p>6. Suivi et moyens de communication entre le Prestataire et le Pouvoir Adjudicateur</p> <p>Présentation du portail web (ergonomie, rubriques,...) dédié au marché ou outils de reporting (tableau de suivi, planning, bilans....)</p>	04 pts
<p>7. Mesures environnementales de l'entreprise dédiées au présent marché, réparties de la manière suivante :</p>	04 pts
<p>7.1 Fiches des produits utilisés (démarche zéro phyto, fertilisant, traitement des maladies)</p>	02 pts
<p>7.2 Gestion et valorisation des déchets verts et traitement des essences envahissantes</p>	02 pts
<p>8. Mesures de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi dédiées au présent marché</p> <p>Dispositifs d'accueil, et d'accompagnent des personnes mises en situation de travail [et/ou des partenariats avec des acteurs de l'insertion] dans l'exécution du présent marché</p> <p>Actions de formation et de qualification professionnelle de personnes éloignées de l'emploi</p>	08 pts

Chaque offre est notée sur **100 points**.

Les offres seront appréciées en exploitant les documents et informations transmises par le candidat.

Après analyse des offres, il sera procédé au classement des offres et au choix des offres économiquement les plus avantageuses et en application des critères de sélection des offres indiqués avec leur pondération ci-dessus.

En cas d'égalités de note globale, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la meilleure note en terme de valeur financière.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'interrompre, de reporter, d'annuler, de déclarer infructueuse ou de déclarer sans suite la présente consultation sans qu'il soit dû la moindre indemnisation aux prestataires.

7.4. DISPOSITIONS PARTICULIERES

- (i) Discordances éventuelles dans le montant de l'offre :
 - a. En cas de discordance constatée dans le montant de l'offre, les indications portées en lettres prévaudront sur celles portées en chiffres, lesquelles indications portées en lettres seront prises en considération pour le jugement des offres ;
 - b. Dans l'hypothèse où le montant de l'offre serait ambigu ou incertain notamment en raison d'erreurs de multiplication, d'addition ou de report dans les annexes financières, le pouvoir adjudicateur pourra demander au soumissionnaire des précisions sur son offre, ou l'inviter à rectifier ou à compléter celle-ci, sans que le soumissionnaire ne puisse en modifier la teneur, conformément à l'article R2161-5 du code de la commande publique.
- (ii) Si au terme de la consultation, un candidat est informé que sa proposition est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur déciderait d'abandonner l'opération avant la notification du marché.
- (iii) La signature électronique des différents documents remis à l'appui des candidatures et des offres est possible, mais non obligatoire ; étant précisé qu'en répondant à la consultation, le candidat en accepte les conditions et s'engage pour la durée prévue à l'article **3.8** ci-avant.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir **avant le 09/09/2024 à 17h00 au plus tard** une demande au Maître d'Ouvrage, via la plateforme de dématérialisation mentionnée à l'article 4 du présent règlement.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures ou des offres.

**GIE ILE-DE-FRANCE
33 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS**

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE GESTION
DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS
ET ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
DE PRESTATIONS DE SERVICES**

COMMUN A TOUS LES LOTS

GIE-IDF-ACH-PF-FS-2024-08

**ANNEXE 1 : LISTE DES CONTACTS POUR LES
VISITES DE SITES**

Voir fichier suivant :

« 00.01-RC-Ann1-Liste Contacts Visites.xlsx »

**GIE ILE-DE-FRANCE
33 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS**

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE GESTION
DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS
ET ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
DE PRESTATIONS DE SERVICES**

COMMUN A TOUS LES LOTS

GIE-IDF-ACH-PF-FS-2024-08

**ANNEXE 2 : FICHE DE SYNTHESE DE
CANDIDATURE**

Voir fichier suivant :

« 00.02-RC-Ann2-Fiche Synthèse Candidature.docx »

GIE ILE-DE-FRANCE
33 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE GESTION
DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS
ET ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
DE PRESTATIONS DE SERVICES**

COMMUN A TOUS LES LOTS

GIE-IDF-ACH-PF-FS-2024-08

**ANNEXE 3a, 3b et 3c : CADRE DE MÉMOIRE
TECHNIQUE AVEC CAS D'ÉCOLE A RÉALISER**

NOTA : Chaque soumissionnaire devra remettre dans son mémoire technique un projet de gestion différenciée sur un site « cas d'école » identifié par le Maître d'Ouvrage dans la présente annexe, et dont les attendus sont définis à l'article 7.3 du Règlement de Consultation.

Site pour la réalisation du cas d'école : Résidence « Rougemont 2 » à SEVRAN (93270)

Voir fichiers suivants :

« 00.03a-RC-Ann3a-Cadre de Mémoire Technique.docx »
« 00.03b-RC-Ann3b-CMT-Etude de cas à réaliser.zip »
« 00.03c-RC-Ann3c-Certificat de visite cas d'école.docx »